

Annulations

1. *Salon A et Salon B* : un remboursement intégral des frais de dossier d'un montant inférieur à 10 \$ sera reversé, si la demande en est faite dans un délai de 10 jours ouvrables. Le solde des fonds sera ensuite envoyé par courrier dans un délai de 10 jours ouvrables.
2. Toute annulation ayant lieu moins de 10 jours ouvrables avant la date de location entraînera la perte du dépôt de garantie, soit l'équivalent du prix d'une heure de location.
3. *Salle Rotary* : un remboursement intégral des frais de dossier d'un montant inférieur à 10 \$ sera reversé, si la demande en est faite au moins un mois avant la date de l'événement. Le solde des fonds sera ensuite envoyé par courrier dans un délai de 10 jours ouvrables.
4. Toute annulation ayant lieu moins d'un mois avant la date de location entraînera la perte du dépôt de garantie de 100 \$.
5. En cas d'annulation de l'événement pour cause de mauvaises conditions climatiques, le remboursement sera total.